



## AVIS PUBLIC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE LA MATAPÉDIA  
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-02  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 04-2007  
(TERRITOIRES NON-ORGANISÉS)

**AVIS EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ** par le soussigné, greffier-trésorier de la susdite municipalité régionale de comté que :

À sa séance ordinaire du 12 avril 2023, le conseil de la MRC de La Matapédia a adopté le règlement numéro 2023-02 modifiant le règlement de zonage 04-2007 (territoires non-organisés).

Par ce règlement, le conseil ajoute un article sur l'interdiction d'implantation d'un lieu d'enfouissement technique sur les territoires non organisés. Ledit règlement vient aussi encadrer la location des résidences à des fins touristique sur ces mêmes territoires non organisés.

Toute personne désireuse de consulter ledit règlement peut le faire en se rendant au bureau de la MRC de La Matapédia, au 420, route 132 Ouest à Amqui, du lundi au vendredi de 8h à 12h et de 13h à 16h, ou en consultant le site Internet de la MRC au [www.mrcmatapedia.qc.ca](http://www.mrcmatapedia.qc.ca).

**DONNÉ À AMQUI CE 27<sup>e</sup> JOUR D'AVRIL 2023.**



Joël Tremblay, greffier-trésorier